



# En route vers l'école

## Rentrée scolaire 2019-2020



Inscriptions scolaires du 25 février au 26 avril 2019

Pour une première inscription scolaire

### 1<sup>ère</sup> formalité :

#### Création du dossier de pré-inscription scolaire

Vous devez **impérativement** vous munir des documents suivants :

- Livret de famille et pièce d'identité
- Justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF de moins de 3 mois)
- Carnet de santé ou justificatif de vaccinations
- Photocopie du dernier avis d'imposition pour les services de restauration scolaire et d'activités de loisirs.
- Copie de jugement en cas de séparation ou de divorce qui désigne le représentant légal de l'enfant.

Présentez-vous ensuite dans les lieux de pré-inscription ci-dessous.

### 2<sup>ème</sup> formalité :

#### Inscription à l'école

Vous devez vous présenter au directeur de l'école (sur rendez-vous), muni de la fiche de pré-inscription remise par la Mairie et du carnet de santé de votre enfant.

Cette inscription sera validée par le directeur selon la capacité d'accueil de l'école.

Aucune démarche auprès des lieux de pré-inscription n'est nécessaire pour le passage en classe supérieure ou en élémentaire sauf en cas de déménagement.

Pour le passage en cycle élémentaire, toute inscription par dérogation extra-muros doit faire l'objet d'une nouvelle demande.

Pour les demandes de dérogation, contactez le guichet unique ou consultez [www.blois.fr](http://www.blois.fr)



### LIEUX DE PRÉ-INSRIPTION

#### Guichet unique

10, place Saint-Louis  
Tél. 02 54 44 51 40

- lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- jeudi de 13h30 à 17h30

#### Mairies annexes\*

##### Blois Sud

1, rue Dupré  
Tél. 02 54 56 58 00

- lundi et mercredi de 9h à 12h

##### Blois Nord

5, place Lorjou  
Tél. 02 54 45 52 20

- lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h

\*Attention : pas d'inscription en mairies annexes du 8 au 19 avril 2019